

## RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

### des structures de l'ADIHM

Le présent rapport a pour objet de présenter les résultats annuels des deux structures de l'ADIHM à partir des objectifs définis dans la politique générale et dans la mise en œuvre des projets d'établissement et de service 2019-2024.

Il permet, dans un premier temps, aux destinataires d'apprécier l'étendue du travail réalisé dans le courant de l'année, et justifie les dépenses engagées.

Dans un second temps, il permet d'ajuster les objectifs afin de les adapter au mieux aux réalités du terrain.

#### INTRODUCTION DU DIRECTEUR

2020 aura été une année exceptionnelle à bien des égards. Exceptionnelle tout d'abord par la venue de l'épidémie de COVID-19 qui a plongé, dès le mois de mars, les professionnels de l'ADIHM dans une situation inédite. Il a fallu d'abord réagir pour assurer la mise en protection des personnes accueillies, garantir des règles d'hygiène à un niveau jamais imaginé puis innover pour réinventer et adapter l'accompagnement durant le confinement.

Puis il a fallu rassurer les bénéficiaires, travailleurs et salariés sur la maîtrise des consignes et leur efficacité ainsi que sur la bonne anticipation du retour au travail.

Mais cette année fut également exceptionnelle par le niveau d'engagement de toutes et tous afin de garantir la continuité de l'accueil ou du suivi, la capacité à travailler ensemble des salariés de l'ESAT et du SAVS et la capacité d'innovation qui a été mise en œuvre.

Le PACQ fait apparaître le suivi des actions engagées en 2020 et il convient de souligner que l'évaluation externe a pu être menée à son terme avec l'engagement de tous. Les retours furent bons et la qualité de l'accompagnement soulignée, clôturant ainsi de la meilleure des façons, cette année difficile.

## GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID - 19

La crise sanitaire a mis au grand jour les difficultés déjà bien connues dans notre secteur, et a aggravé les inégalités : isolement, épuisement, précarité...

Cette crise, sans précédent, que nous avons traversée a généré des préoccupations en termes de motivation au travail et de fatigue physique et mentale, mais également des inquiétudes économiques et sociales, tant au niveau des travailleurs en situation de handicap que des salariés de l'ADIHM.

Suite à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, des mesures exceptionnelles en matière de financement de la rémunération des travailleurs handicapés ont été prises par ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020. La rémunération des travailleurs handicapés subissant une réduction ou un arrêt de leur activité à cause de l'épidémie de covid-19 est maintenue par les ESAT et entièrement financée par l'Etat, du mois de mars au mois d'octobre 2020.

De même, dans le contexte particulier actuel, lié à l'épidémie de Covid-19 sur le territoire français, le gouvernement a souhaité permettre aux employeurs de valoriser financièrement les salariés qui se seraient investis pendant cette période. De fait, une prime exceptionnelle COVID-19 a été versée aux salariés de l'ADIHM.

Le ressenti des personnes accompagnées témoigne des nombreuses difficultés rencontrées depuis le début de la crise tant sur le plan professionnel qu'au niveau sanitaire et social.

Une cellule de crise a été mise en place et des procédures d'accueil des personnes ont été créées puis mises à jour régulièrement en fonction des annonces gouvernementales. Le personnel de l'ADIHM a œuvré tout au long de l'année 2020 et, notamment durant les périodes de confinement, à maintenir le lien, veiller à la sécurité des personnes et apporter soutien et réconfort.

Face à toutes ces épreuves, l'ADIHM a agi pour garantir le respect des droits des personnes, la sécurité, le bien-être et la bienveillance à toutes les personnes en situation de handicap qu'elle accompagne au quotidien.

## **CHRONOLOGIE 2020 DE LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE :**

09/03	réunion de la cellule de crise ADIHM. Instauration des gestes barrières obligatoires au sein de l'ESAT et du SAVS
12/03	mise en place du protocole annexé au Plan Bleu ADIHM Coronavirus
13/03	devant l'avancée de la contagion et en raison de la vulnérabilité des personnes accompagnées par l'ADIHM, la Direction décide la fermeture de l'ESAT pour une durée minimale de deux semaines. Les familles, les tuteurs ainsi que l'ARS sont prévenus. Les professionnels de l'accompagnement restent en place, le personnel administratif est mis en télétravail
16/03	un plan d'accompagnement et de lutte contre l'isolement est mis en place à l'ESAT et au SAVS. Il comprend au-moins deux appels par semaine aux travailleurs et leur famille ainsi que l'établissement d'une permanence téléphonique avec la psychologue. Un document permettant de mener l'entretien est préparé, une synthèse des entretiens est rédigée.
27/03	mise en place d'un compte Facebook dédié sur lequel sont partagées des vidéos, des animations, des recommandations et des interventions de la direction
30/03	mutualisation des moyens des salariés de l'ADIHM entre l'ESAT et le SAVS
30/03	Mise à disposition à l'entrée des structures et hall de la résidence ARGO, des protections anti-COVID (gel, thermomètre...)
06/04	report à une date ultérieure de toutes les réunions des instances associatives (Bureau et Conseil d'Administration).
27/04	réunions de préparation du déconfinement ESAT fixé au 18 mai par le gouvernement
05/05	report du déconfinement ESAT au 2 juin
02/06	accueil des travailleurs en journée continue 8h30/13h30 sans repas au réfectoire mais avec le service d'une collation à 11h00
11/06	reprise des activités de soutiens médico-sociaux adaptés aux mesures barrières et de distanciation
24/06	report de l'Assemblée Générale dont la date est fixée en septembre
05/08	premier dépistage collectif en partenariat avec le laboratoire Synlab avec lequel l'ADIHM signera une convention le 1 <sup>er</sup> décembre.
24/08	organisation de la rentrée à l'ESAT avec une reprise des services repas avec une organisation adaptée
31/08	accueil des travailleurs avec une organisation à temps partiel pour l'atelier Conditionnement afin de pouvoir garantir la distanciation en vigueur
07/09	mise en place d'une enquête post-confinement auprès des travailleurs afin d'appréhender ses effets et leurs besoins et attentes
10 et 14/09	dépistage collectif
19/10	dépistage collectif de tous les travailleurs d'un atelier suite à un cas positif
29/10	début du deuxième confinement. L'accueil des travailleurs continue avec des mesures renforcées, le SAVS maintient la continuité de l'accompagnement suivant le protocole.
02/11	adaptation des règles de distanciation suite au deuxième déconfinement
13/11	dépistage collectif

## SYNTHESE DES DEPISTAGES COVID-19

CAS CONTACTS OU SUSPICIONS	55
CAS POSITIFS AVERES	4
DEPISTAGES COLLECTIFS ADIHM	110
DEPISTAGES INDIVIDUELS	≥ 55*

\* dépistages individuels systématiquement proposés en cas de doute (personne et son entourage)

### PLAN D'AMELIORATION CONTINUE DE LA QUALITE

L'amélioration continue est une démarche visant à réduire progressivement les dysfonctionnements, l'insatisfaction de la clientèle ou encore les risques des processus d'une entreprise. Il s'agit en effet d'améliorer le fonctionnement global, cela permet au final d'obtenir :

- De meilleures conditions d'accueil et de travail,
- Une meilleure collaboration avec les partenaires
- Des clients plus satisfaits et donc plus fidèles pour l'ESAT

Afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs, l'ADIHM a défini son plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ) comme étant un changement graduel et perpétuel. Ses actions sont issues de différents éléments :

- Projets d'établissement et de service
- Projets personnalisés
- Evaluation interne
- Evaluation externe
- Projet associatif
- Comptes rendus de réunions d'équipe, CVS, CSE

Le PACQ est un tableau de bord représenté sous forme de diagramme de Gantt. Il permet de visualiser dans le temps les diverses actions à mener et les pilotes qui les encadrent. Les 4 couleurs apposées sur la réglette du temps permettent de visualiser l'état d'avancement des actions : planifiées, réalisées, reportées, dépassées.

L'équipe cadre assure le suivi des actions trimestriellement.

Les PACQ sont établis pour une durée de 5 ans, l'ESAT et le SAVS suivent des plans de 2019 à 2023.

L'ESAT fait apparaître :

- 36 actions à mettre en œuvre au cours des 5 ans
  - 23 ont été réalisées
  - 9 sont reportées
  - 4 sont planifiées

Le SAVS fait apparaître :

- 41 actions à mettre en œuvre au cours des 5 ans
  - 25 ont été réalisées
  - 5 sont reportées
  - 11 sont planifiées

## PLANIFICATION DU PLAN D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ - ESAT ADIHM au 31/12/2020

N°	ACTIONS	PILOTES	2019				2020				2021				2022				2023			
			1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
<b>QUALITÉ DU SERVICE RENDU A L'USAGER</b>																						
<b>PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE ET PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE</b>																						
1	LUTTE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE : création d'un référentiel des risques de maltraitance	directeur + psy																				
2	LUTTE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE : construire une procédure de signalement relative à la maltraitance	directeur																				
3	LUTTE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE : prévoir une formation à destination des usagers et des personnels	directeur + secrétaire																				
4	LUTTE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE : réaliser un bilan annuel des événements	CDS																				
5	LUTTE ET PRÉVENTION DE LA MALTRAITANCE : créer un protocole de soutien de la personne maltraitée	directeur + psy																				
<b>ENQUÊTES DE SATISFACTION</b>																						
6	SECURITE : prévoir une enquête pour évaluer pour perception que les usagers ont de leur sécurité	CDS																				
7	RESPECT, INTIMITÉ ET VIE PRIVÉE : prévoir une enquête auprès des usagers	CDS																				
<b>DROITS DES USAGERS</b>																						
8	DROIT DES USAGERS : enregistrer tous documents juridiques et réglementaires sur le serveur et informer le personnel + chemin d'accès	directeur et secrétaire																				
9	DROIT DES USAGERS : prévoir des temps communs pour échanger sur les textes de lois	CDS																				
10	DROIT DES USAGERS : accès aux informations permanentes sur le site internet pour l'entourage de l'utilisateur	CSG																				
11	DROIT DES USAGERS : sensibiliser le personnel para médical à veiller au respect de l'intimité des usagers (kiné)	directeur																				
12	DROIT DES USAGERS : rappeler le droit d'accès au dossier de l'utilisateur	directeur et secrétaire																				
<b>SUPPORTS D'INFORMATION</b>																						
13	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT : rajouter l'interdiction des sanctions corporelles et une information sur les sanctions	CDS																				
14	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT : prévoir une évaluation	CDS																				
15	LIVRET D'ACCUEIL : mentionner dans le livret d'accueil les modalités d'accès au dossier de l'utilisateur	Directeur + CSG																				
16	SUPPORT D'INFORMATION AUX AIDANTS : réaliser une newsletter	CSG																				
17	SIGNALÉTIQUE : identifier le réfectoire et la zone paramédicale	CSG																				
<b>GROUPES DE TRAVAIL</b>																						
<b>DIVERS</b>																						
18	PROTOCOLE DE SUIVI DE SORTIE : prévoir un protocole	CDS																				
19	REPERTOIRE DES RESSOURCES ET PARTENAIRES DU TERRITOIRE : construire un répertoire	CDS																				
20	DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE : produire des bilans intermédiaires	cadres																				
21	PROJET PERSONNALISÉ : prévoir une autoévaluation annuelle par le travailleur	moniteur d'atelier et moniteur principal																				
22	RESSOURCES HUMAINES : prévoir l'acquisition d'un logiciel RH	Directeur																				
<b>PROJETS</b>																						
<b>PILOTES</b>																						
23	PROJET ASSOCIATIF : formaliser le cadre éthique dans le prochain projet associatif	directeur																				
24	PROJET D'ÉTABLISSEMENT : mentionner les besoins humains	CDS																				
25	PROJET D'ÉTABLISSEMENT : mentionner les références éthiques, théoriques et techniques	CDS																				
26	PROJET D'ÉTABLISSEMENT : prévoir la diffusion du projet d'établissement auprès des salariés avec une liste d'émargement	directeur secrétaire																				
27	PROJET D'ÉTABLISSEMENT : prévoir un accès direct sur le site internet	CSG																				
28	PROJET D'ÉTABLISSEMENT : rajouter les termes de l'autorisation dans le projet	directeur																				
29	PROJET D'ÉTABLISSEMENT : mentionner les commodités d'accès à la structure	directeur																				
30	PROJET D'ÉTABLISSEMENT : formaliser la procédure d'évaluation des objectifs du projet	directeur																				
31	PROJET D'ÉTABLISSEMENT PARADOXE DE L'INTERVENTION : réflexion dans le projet d'établissement	CDS																				
32	UTILISER LE BILAN DE SORTIE POUR L'ÉVALUATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT : prévoir d'utiliser le bilan de sortie	CDS																				
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>																						
<b>PILOTES</b>																						
33	RESSOURCES HUMAINES : procédure du nouvel entrant à formaliser	directeur																				
34	AMÉNAGEMENT DES LOCAUX : prévoir une amélioration des locaux pour préserver l'intimité des usagers : kiné, repos et créer des espaces pour salle de réunion	directeur + CDS																				
35	FORMALISER LE DISPOSITIF DE RÉGULATION : planifier sur l'année les différents temps de réunion et de régulation	directeur + CDS																				
35	PARTICIPATION A L'HOTELLERIE ET A L'ACCUEIL : détailler les options et participations des TH aux tâches liés à la restauration et à l'accueil	Chef de service + moniteur principal																				
<b>EFFICIENCE ÉCONOMIQUE</b>																						
<b>PILOTES</b>																						
36	MISES A DISPOSITION DE RESSOURCES DE LA STRUCTURE : prévoir de réaliser des conventions avec les filiales	directeur																				

DATES PLANIFIÉES
  ACTIONS REPORTÉES  
 ACTIONS RÉALISÉES
  DATES DÉPASSÉES

**PLANIFICATION DU PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE - SAVS ADIHM au 31/12/2020**

N°	ACTIONS	PILOTES	2019				2020				2021				2022				2023			
			1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
<b>QUALITE DU SERVICE RENDU A L'USAGER</b>																						
<b>PREVENTION DE LA MALTRAITEMENT ET PROMOTION DE LA BIEN TRAITEMENT</b>																						
1	LUTTE ET PREVENTION DE LA MALTRAITEMENT : Création d'un référentiel des risques de maltraitance	directeur																				
2	LUTTE ET PREVENTION DE LA MALTRAITEMENT : Construire une procédure de signalement relative à la maltraitance	directeur																				
3	LUTTE ET PREVENTION DE LA MALTRAITEMENT : prévoir une information à destination des usagers	directeur + secrétaire																				
4	LUTTE ET PREVENTION DE LA MALTRAITEMENT : réaliser un bilan annuel des événements	CDS																				
5	LUTTE ET PREVENTION DE LA MALTRAITEMENT : Créer un protocole de soutien de la personne maltraitée	directeur + psy																				
6	GARANTIR LA CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS ET LA DIGNITE DES USAGERS : Elaborer un livret de bientraitance de vie dans l'institution	directeur + psy																				
7	BIEN TRAITEMENT ET ETHIQUE : Création d'un comité de pilotage	directeur + CDS																				
8	GARANTIR LA CULTURE DE LA BIEN TRAITEMENT : Objectif CPOM	Directeur																				
<b>ENQUETES DE SATISFACTION</b>																						
9	QUALITE DE L'ACCUEIL : Prévoir une enquête	CDS																				
10	QUALITE DE LA COMMUNICATION : Prévoir une enquête	CDS																				
11	RESPECT DE L'USAGER : Prévoir une enquête	CDS																				
12	SECURITE : Prévoir une enquête pour évaluer pour perception que les usagers ont de leur sécurité	CDS																				
13	INTIMITE ET VIE PRIVEE : prévoir enquête auprès des usagers	CDS																				
<b>DROITS DES USAGERS</b>																						
14	DROIT DES USAGERS : Enregistrer tous documents juridiques et réglementaires sur le serveur et informer le personnel + chemin d'accès	directeur secrétaire																				
15	DROIT DES USAGERS : Prévoir des temps communs pour échanger sur les textes de lois	CDS																				
16	DROIT DES USAGERS : accès aux informations permanentes sur le site internet pour l'entourage de l'utilisateur	CSG																				
<b>SUPPORTS D'INFORMATION</b>																						
17	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT : rajouter l'interdiction des sanctions corporelles et une information sur les sanctions	CDS																				
18	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT : Prévoir une évaluation	CDS																				
19	LIVRET D'ACCUEIL : Mentionner dans le livret d'accueil les modalités d'accès au dossier de l'utilisateur	CSG																				
20	SUPPORT D'INFORMATION AUX AIDANTS : réaliser une newsletter	CSG																				
<b>GROUPES DE TRAVAIL</b>																						
21	REPONSE ACCOMPAGNEE POUR TOUS : créer un groupe de réflexion	Directeur + CDS																				
22	ANTICIPER LA PERTE D'AUTONOMIE : création d'un groupe de réflexions	CDS																				
23	DEVELOPPER L'AIDE AUX AIDANTS : constituer un groupe de travail	CDS + PSY																				
<b>DIVERS</b>																						
24	PROTOCOLE DE SUIVI DE SORTIE : Prévoir un protocole	CDS																				
25	REPertoire DES RESSOURCES ET PARTENAIRES DU TERRITOIRE : construire un répertoire	CDS																				
26	PARTICIPATION AU CVS : garantir la participation des usagers	cadres et équipe																				
27	DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE : produire des bilans intermédiaires	cadres																				
28	CONVENTIONS DE PARTENARIATS : A formaliser	Directeur + secrétaire																				
<b>PROJETS</b>																						
29	PERTE D'AUTONOMIE : Objectif CPOM	Directeur + CDS																				
30	PROJET ASSOCIATIF : Formaliser le cadre éthique dans le prochain projet associatif	directeur																				
31	PROJET DE SERVICE : mentionner les besoins humains	CDS																				
32	PROJET DE SERVICE : mentionner les références éthiques, théoriques et techniques	CDS																				
33	PROJET DE SERVICE : prévoir la diffusion du projet de service auprès des salariés avec une liste d'émargement	directeur secrétaire																				
34	PROJET DE SERVICE : prévoir un accès direct sur le site internet	directeur secrétaire																				
35	PROJET DE SERVICE : formaliser la procédure d'évaluation du projet	CDS																				
36	PROJET DE SERVICE PARADOXE DE L'INTERVENTION : réflexion dans le projet d'établissement	CDS																				
37	UTILISER LE BILAN DE SORTIE POUR L'EVALUATION DU PROJET DE SERVICE : Prévoir d'utiliser le bilan de sortie	CDS																				
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>																						
38	RESSOURCES HUMAINES : procédure du nouvel entrant à formaliser	directeur																				
39	AMENAGEMENT DES LOCAUX : projet de réaménagement de l'espace de travail pour préserver l'intimité des usagers	directeur + CDS																				
40	DROIT A LA DECONNEXION : réaliser une charte objectif PS	directeur																				
<b>EFFICIENCE ECONOMIQUE</b>																						
41	MISES A DISPOSITION DE RESSOURCES DE LA STRUCTURE : Prévoir de réaliser des conventions avec les filiales	directeur																				

■ ACTIONS REPORTEES  
■ DATES DEPASSEES  
■ DATES PLANIFIEES  
■ ACTIONS REALISEES

## Rapport d'activité des services généraux de l'ADIHM

Afin d'améliorer les conditions de travail des personnes accueillies et du personnel et de garantir la sécurité de tous, des travaux d'aménagement et l'acquisition de matériel ont été réalisés :

### RÉALISÉ EN 2020 :

- Acquisition d'un nouveau logiciel CEGI ALFA pour la gestion du dossier de l'utilisateur
- Remplacement de luminaires LED
- Remplacement du panneau de signalisation Argonautes sur la façade de l'ESAT
- Remplacement d'une climatisation dans le bureau du secrétariat
- Grâce à une subvention de 32 000 € de la fondation Lord MICHELHAM
  - Acquisition de matériel pour les ateliers :
    - Tout le matériel en espaces verts a été remplacé par du matériel électrique
    - Remplacement d'une machine à coudre et d'une surjeteuse
    - Remplacement d'un combiné bois (dégauchisseuse, raboteuse, toupie, mortaiseuse)
    - Acquisition d'une table élévatrice en hauteur

Nous avons dû remplacer ou réparer de nombreux matériels : serveur, médaillons de secours, téléphonie, vidéosurveillance, compresseur chauffage... en raison de la foudre qui s'est abattue sur le bâtiment de la résidence ARGO le 26 janvier 2020 entraînant de nombreux dégâts. Une intervention des pompiers a été demandée par le personnel du SAVS et supervisée par le cadre d'astreinte en raison d'un départ de feu dans les parties communes. 13HABITAT le bailleur social de la résidence a été sollicité pour remettre en état les appareils endommagés : ascenseur, alarme incendie...

## Bilan 2020 des interventions de la psychologue

La prise de poste de la psychologue fait suite à un long partenariat engagé depuis 2009 avec le Planning Familial et qui a donné lieu dès 2011 à des permanences d'écoute individuelle sur la vie affective, relationnelle et sexuelle, avec un renforcement de ce partenariat et de la fréquence des permanences au fil des années.

### Typologie des entretiens :

- Suivi psychologique
- Entretien d'aide
- Entretien de pré-admission

### Indicateurs des entretiens

- Suivi de 37 personnes accompagnées
- Suivi de 4 membres de leur famille
- 534 entretiens dont 188 par téléphone

### Travail pluridisciplinaire

- ESAT 26 réunions
- SAVS 15 réunions

## Rapport d'activité médico-sociale de l'ESAT Les Argonautes

Au cours de l'année 2020, l'ESAT a accueilli 82 travailleurs sur l'année répartis sur 5 ateliers : conditionnement, couture, tapisserie d'ameublement, ébénisterie et espaces verts.

La moyenne d'âge des personnes accompagnées est de 46 ans.

L'année 2020 a demandé de multiples réajustements en lien avec les diffusions de l'ARS :

### **REPAS :**

- Mise en place de 2 services,
- Interruption de la restauration, mise en place d'une collation

### **FONCTIONNEMENT DES ATELIERS :**

- Travail en demi-groupe, fermeture de l'atelier en cas de suspicion pour éviter l'apparition de cluster
- Modification des horaires d'accueil

### **TRANSPORT :**

- Adaptation en fonction des horaires de travail

### **EQUIPEMENT DE PROTECTION et PROTOCOLE :**

- Prise de température
- Gel hydroalcoolique, lavage des mains
- Gant
- Masque
- Distanciation
- Sens de circulation
- Clic and collect de la production
- Veille au respect des gestes barrières par les moniteurs
- Création d'une page Facebook
- Création de groupes sur Whatsapp

A noter nous n'avons pas pu organiser les journées portes ouvertes de l'année 2020.

### **ACTIONS A DESTINATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS :**

#### Mouvement des travailleurs handicapés :

Départs de l'ESAT : 1 travailleur a quitté l'ESAT en 2020 dans le cadre d'un départ à la retraite.

Nous avons également accueilli 2 nouveaux travailleurs au sein de l'atelier couture.

La procédure d'accueil des travailleurs a été revue afin de lier l'admission à la réalisation de stages. Les admissions sont étudiées en commission pluridisciplinaire puis validées par le directeur.

#### Projets personnalisés :

En 2020, du fait de la situation sanitaire, 22 projets personnalisés ont pu être élaborés. Nous avons mis à profit cette période pour retravailler les outils de recueil des besoins et des souhaits. Cette nouvelle trame doit nous permettre d'accompagner le parcours du travailleur au sein et en dehors de l'établissement : réalisation de stages, de formations, ouverture vers le milieu ordinaire, accompagnement de la transition vers la retraite. Cette nouvelle trame a été mise en œuvre dès le dernier trimestre 2020 et sera complètement déployée en 2021.



Une synthèse des besoins et souhaits des projets élaborés en 2019 avaient permis de dégager des axes de formations qui ont pu être réalisées en partie à partir du mois de septembre.

La situation sanitaire ne nous a pas permis de concrétiser les demandes de stage.

#### Formations 2020 :

- **Equilibre alimentaire.** Cette formation a concerné 10 travailleurs de l'ESAT pour une durée totale de 7 heures par personne.
- **Accroître les savoirs de base.** Cette formation a concerné 8 travailleurs pour une durée totale de 36 heures par personne
- **Sophrologie.** Cette formation a concerné 9 travailleurs pour une durée totale de 7 heures par personne.
- **Flocage.** Cette formation a concerné 2 travailleurs pour une durée totale de 7 heures par personne.
- **Accueil de la clientèle.** Cette formation a concerné 2 travailleuses pour une durée totale de 7 heures par personne.
- **Assurer le nettoyage en cuisine.** Cette formation a concerné 2 travailleurs pour une durée totale de 14 heures par personne.
- **Utilisation de la monobrosse et de l'autolaveuse.** Cette formation a concerné 2 travailleurs pour une durée totale de 14 heures par personne. Les 2 travailleurs ayant réalisés cette formation ont obtenu une certification de reconnaissance de leurs compétences professionnelles (RSFC)
- **Logiciel d'encaissement.** Cette formation a concerné 2 travailleuses pour une durée totale de 3h30 par personne.

Ainsi, en 2020, **512 heures de formation** ont été réalisées au profit des travailleurs de l'ESAT Les Argonautes contre 1028 heures en 2019.

#### SOUTIENS MÉDICO-SOCIAUX 2020 :

- De par sa spécificité d'accueil d'au-moins 70 % d'Infirmes Moteurs Cérébraux (IMC) avec ou sans troubles associés, l'ESAT Les Argonautes met à disposition des installations dédiées aux activités paramédicales que sont l'Orthophonie et la Kinésithérapie.

Les praticiens intervenant au sein de l'ESAT sont des libéraux agissant sur prescription médicale. En raison de l'épidémie de COVID-19, ces soutiens médico-sociaux ont été interrompus dès le mois de mars en raison de l'obligation de gestes barrières et de distanciation sociale. Ils ont ensuite repris au mois de juin, dans des conditions adaptées.

- La psychologue de l'ADIHM est intervenue tout au long de l'année, en présentiel ou en distanciel pour répondre aux besoins des personnes accompagnées.

#### ACTIONS A DESTINATION DU PERSONNEL :

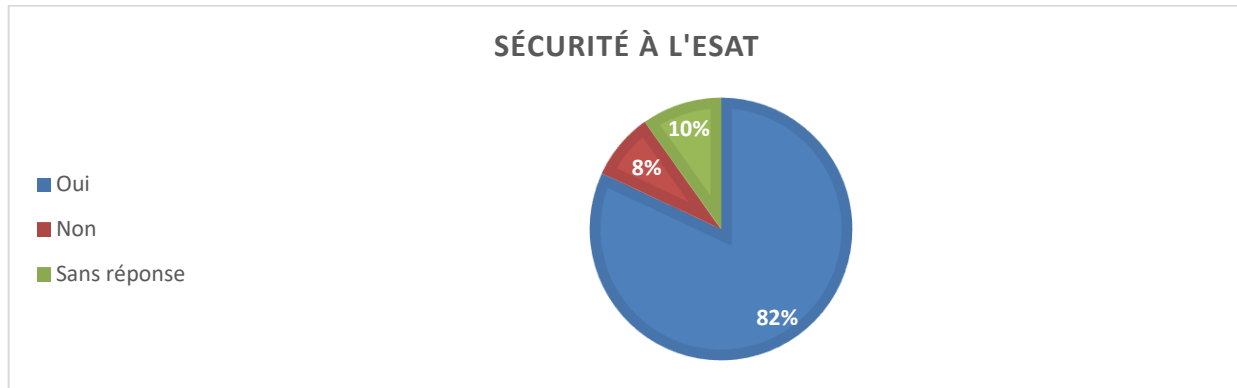
- Mouvements du personnel :
  - Accueil d'une psychologue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 présente 1 jours ½ par semaine à l'ESAT
  - Départ du moniteur remplaçant de l'atelier espaces verts en décembre 2020
- Formations collectives :
  - Mise en place d'un nouveau logiciel commercial, SAGE, devant remplacer le logiciel DIAFACT. Les moniteurs, l'agent technico-commercial et les cadres ont bénéficié d'une formation de juin à juillet 2020.
  - Mise en place d'un nouveau logiciel médico-social, CEGI ALFA. Les équipes ont été formées de février à septembre 2020 à son utilisation. Ce logiciel doit nous permettre de suivre les actions d'accompagnement mises en place pour les travailleurs
  - Formation recyclage Sauveteur Secouriste du Travail en juillet 2020

- Organisation d'une réunion d'information générale sur les droits à la retraite (CARSAT, janvier 2020) ouverte aux travailleurs et à leur famille
- **Formations individuelles :**
  - La fonction du moniteur d'atelier : formation individuelle organisée par l'actif proposée à un moniteur ayant pris ses fonctions fin 2019

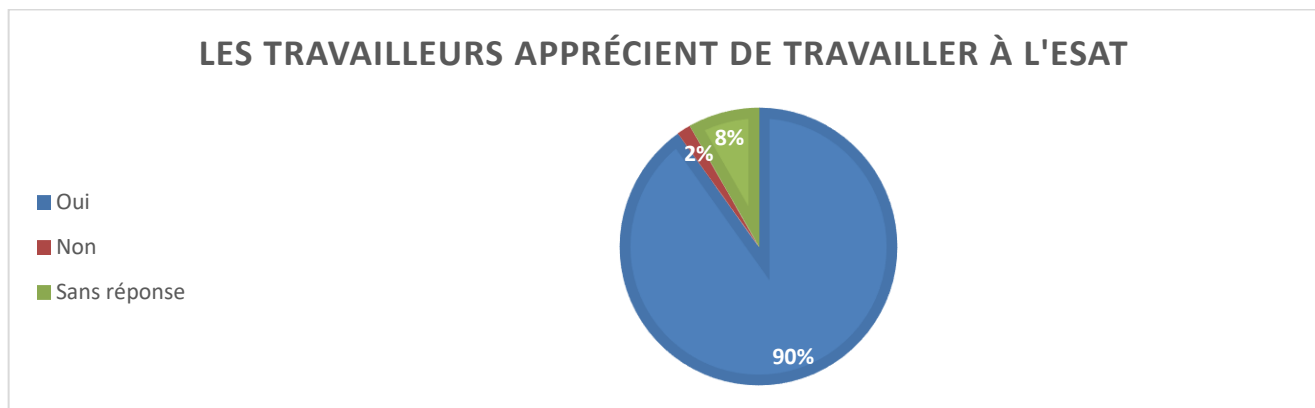
**Eléments relatifs à l'enquête 2020 sur les conditions de travail et d'accueil des travailleurs de l'esat :**

Une enquête de satisfaction a été diffusée auprès des travailleurs en septembre 2020. Sur 80 questionnaires distribués, 61 nous ont été retournés. Les résultats montrent une satisfaction globale des conditions d'accueil des travailleurs. Nous retiendrons les éléments suivants :

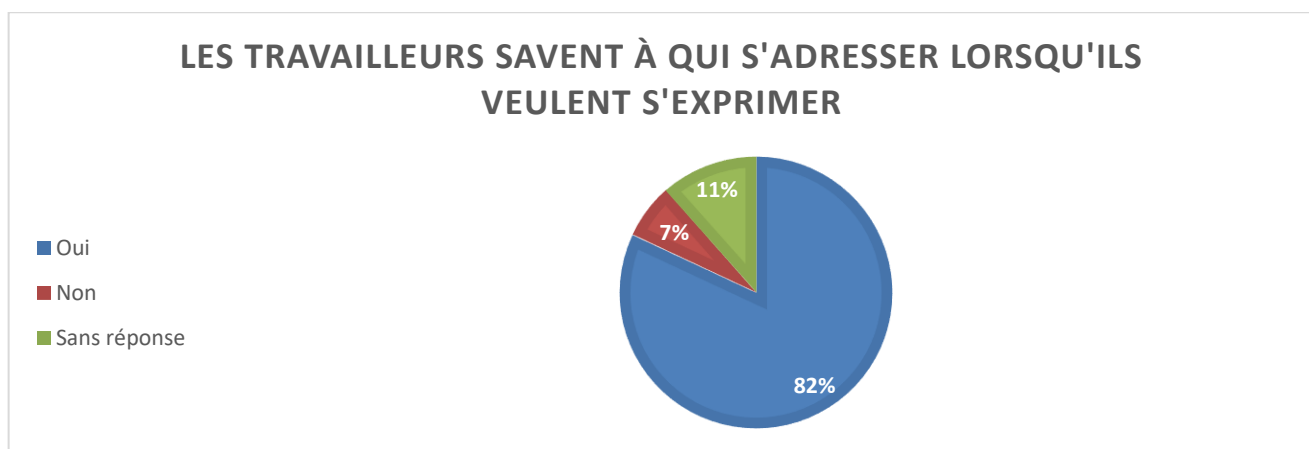
- 82% des travailleurs se sentent en sécurité à l'ESAT



- 90% des travailleurs apprécient de travailler à l'ESAT



- Les travailleurs savent à qui s'adresser en cas de besoin



Les points de vigilances relevés concernent le suivi du projet personnalisé. Ils sont en lien avec ceux relevés dans le cadre de l'évaluation externe et seront pris en compte en 2021.

## Rapport d'activité médico-sociale du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale de l'ADIHM

Le SAVS ADIHM base son intervention en suivant **3 axes fondamentaux** inscrits dans **son Projet d'Établissement et de Service** :

- Permettre aux personnes accompagnées de **réaliser leur projet de vie**
- Soutenir la vie en **logement autonome**
- Permettre aux personnes accompagnées de **développer ou de maintenir leur autonomie**

Le SAVS ADIHM dispose aujourd'hui d'un agrément pour 35 places et fonctionne sur le principe de la file active comme le préconise le cahier des charges, ce qui porte le nombre de personnes accompagnées au 31-12-2020 à 42.

33 personnes accompagnées sont locataires de la Résidence ARGO et 9 autres personnes résident sur les territoires Marseille sud et Nord.

La moyenne d'âge est de 51 ans (53 ans pour les locataires de l'ARGO et 45 ans pour les bénéficiaires ne vivant pas en logements regroupés). 67 % des bénéficiaires du SAVS sont des travailleurs de l'ESAT Les ARGONAUTES.

Chaque année, afin de garantir un accompagnement de qualité, plusieurs types d'actions sont menées :

- Celles à destination du personnel
- Celles à destination des bénéficiaires, il s'agit d'actions médico-sociales dans le cadre des missions qui nous sont confiées
- Des actions d'ouverture du service et de développement de partenariats afin d'apporter des réponses variées aux besoins rencontrés

L'année 2020 a été fortement impactée par la pandémie de Covid 19. L'équipe du SAVS ADIHM a mis en place des procédures afin de limiter la propagation du virus en suivant les directives gouvernementales. Ces procédures ont été intégrées dans le Plan Bleu conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Le plan bleu a également tenu compte pour l'année 2020 des consignes et veille en cas d'épisodes de froid ou de fortes chaleurs, de même que des consignes et précautions à prendre en cas d'attentats. Une veille renforcée a été menée tout au long de l'année auprès des bénéficiaires du SAVS. Les informations et mesures prises par le gouvernement puis déclinées à l'échelle du service ont été reprises sous forme de notes d'informations et expliquées aux personnes accompagnées tout au long de l'année.

Des points réguliers ont également été faits avec les intervenants à domicile afin de mesurer les risques et définir les précautions à observer lors de cas repérés ou contacts (les mêmes auxiliaires interviennent souvent chez plusieurs bénéficiaires).

Il est à souligner qu'il n'y a eu aucune rupture d'accompagnement en ce qui concerne l'activité du SAVS ADIHM, des infirmiers et des services d'aide sans qui le maintien à domicile de certains bénéficiaires n'aurait pas été possible. Les activités de kinésithérapie à domicile ont été interrompues lors du premier confinement tel que prévu par les mesures gouvernementales.

Dès le mois de mars 2020, des mesures ont été prises pour limiter la propagation du virus au sein de l'équipe (1<sup>er</sup> protocole). Du personnel volontaire de l'ESAT Les Argonautes a été formé afin de venir en renfort en cas de besoin. L'équipe du SAVS a été équipée de masques, de charlottes, de sur-chaussures, de blouses, de visières de sécurité et de vitres en plexiglass afin d'isoler les zones des bureaux qui pouvaient être équipés.

Tout au long de l'année, des tests PCR à grande échelle ont été régulièrement proposés tant aux bénéficiaires qu'aux membres de l'équipe.

Les cas de Covid recensés ont fait l'objet de plans d'actions ciblés qui ont eu pour effet de contenir l'épidémie.

## ACTIONS A DESTINATION DU PERSONNEL :

### Mouvement du Personnel :

- Entrée d'une psychologue ADIHM pour ½ journée par semaine

Les formations qui ont été programmées dans le cadre du plan de formation ont majoritairement fait l'objet d'une reprogrammation en raison de l'actualité sanitaire.

### ➤ Règlementation :

- Organisation d'une réunion d'information générale sur les droits à la retraite (CARSAT, janvier 2020) ouverte aux personnes accompagnées et à leur famille
- *Formation recyclage **Sauveteur Secouriste du Travail** (OTOS, Juin 2020)*
- *Formation recyclage **Habilitation Électrique** (initialement prévue en avril 2020, reportée au mois d'octobre 2020, OTOS)*
- *Réalisations et suivis du Plan Bleu : vigilance COVID, vigilance attentats, **plans canicule et grand froid** (été et hiver 2020)*
- *Intégration des recommandations concernant **l'épidémie de COVID 19** dans le plan bleu (mars à décembre 2020)*
- ***Exercice d'évacuation et sécurité incendie** : Équipes de jour et de nuit (OTOS, Décembre 2020)*
- *Réalisation de l'évaluation Externe du SAVS ADIHM (initialement prévue du 16 au 20 novembre 2020, reportée du 14 au 18 décembre 2020)*

### ➤ Enrichir les pratiques de l'équipe socio-éducative :

- ***Analyses des pratiques professionnelles** réalisée par un psychologue, mutualisées avec un autre SAVS et programmées tout au long de l'année. Actions maintenues les 16/01/20, 27/02/20, 18/06/20, 08/10/20 et 03/12/20 (5 séances ont dû être annulées)*
- ***Annulation de la participation aux groupes de travail inter-SAVS sur différents thèmes (outils utilisés par les équipes, méthodes de travail, activités de groupes...)***
- ***Annulation de la participation de la CESF** aux groupes de réflexion avec le Pôle Info Senior*

### ➤ Médico-social :

- ***Formation mutualisée avec l'ESAT Les Argonautes** à l'utilisation et la mise en place du nouveau logiciel médico-social CEGI-ALFA (initialement prévu lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2020 a été réalisée les 2 – 3 et 4 septembre 2020 pour l'ensemble de l'équipe SAVS, l'équipe cadre a été formé lors du 1<sup>er</sup> trimestre)*
- ***Formation « avancée en âge »** des bénéficiaires (ACTIF, octobre 2020)*
- ***Formation « bientraitance en milieu ouvert »** (ACTIF, novembre 2020 reportée en 2021)*

## ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL ET COMPENSATION DU HANDICAP :

L'avancée en âge des personnes ainsi que l'évolution des handicaps induisent de nouveaux besoins.

### L'accent est mis sur :

- La **sécurité**
- Le renforcement de la **coordination** des interventions
- Les recherches et visites de structures **relais complémentaires et/ou temporaires (temps de médiation et d'accompagnement des aidants de plus en plus important)** : 1 accueil temporaire du 5 au 30/10/20 mis en place pour un couple en chambre double

A noter, l'année 2020 a été source de stress pour les personnes accompagnées. Le risque d'isolement social ajouté à la vulnérabilité physique et psychique ont fait l'objet d'une attention particulière. Durant le premier confinement, des animations balcons ont ainsi été organisées tous les midis afin de remercier les intervenants à domicile et profiter d'un moment convivial autour d'un intermède musical. Ces moments conviviaux ont permis de maintenir le lien avec les bénéficiaires locataires de l'ARGO. Une page FACEBOOK a également été mise en place ce qui a permis à l'Institution de maintenir une communication.

#### Les actions individuelles :

Chaque bénéficiaire dispose d'un projet personnalisé et/ou d'un avenant. Une enquête de satisfaction a été réalisée à la fin de l'année 2020. Celle-ci montre que les bénéficiaires accompagnés par le SAVS ont majoritairement le sentiment d'être bien accueilli (93,75%), d'être bien écouté (78,13 %), que leurs demandes sont prises en compte (78,13 %), qu'ils se sentent en sécurité et respectés (32 réponses sur 42 questionnaires distribué).

Des réunions de projets ont également été mises en place avec la présence de la psychologue et de l'équipe du SAVS tous les jeudis matin de 9 h à 11 h (sauf empêchement du planning). Les actions proposées peuvent être de plusieurs ordres :

- **En matière de santé** : prévention, organisation des rendez-vous médicaux, mise en place de suivis infirmiers
- **En matière d'autonomie** : autonomisation ou compensation sur les thèmes en lien avec l'entretien personnel, les relations ou interactions avec autrui, la mobilité, prendre des décisions importantes et pour la sécurité
- **En matière de participation sociale** : accéder aux droits et à la citoyenneté, vivre dans un logement, accomplir les activités domestiques, ...

#### Les actions collectives :

- **Actions éducatives : Sensibilisation active et explication de l'actualité.** Réalisation d'un questionnaire une fois par semaine durant le premier confinement et appels réguliers afin de maintenir une **vigilance renforcée**. La psychologue de l'ADIHM a également réalisé des appels auprès des personnes qui le souhaitaient ou qui étaient particulièrement vulnérables.
- Durant le premier confinement, le SAVS ADIHM a organisé une **mutualisation des courses** pour 6 bénéficiaires qui le souhaitaient et ayant le même service d'aide à domicile. Ceci a permis d'éviter aux personnes de limiter les sorties afin d'éviter au maximum les risques. L'organisation des courses est revenue à la normale à la fin du mois de mai 2020. En effet, les courses contribuent au maintien d'une vie sociale. Celles-ci ont également dû être mutualisées au mois de septembre 2020 en raison d'une recrudescence des cas de COVID.
- Un système de **portage de repas** a également été proposé durant le premier confinement jusqu'au mois de juin 2020 aux résidents de l'immeuble ARGO, afin de limiter les interventions à domicile et/ou pallier aux éventuelles absences des auxiliaires (ce qui n'a pas été le cas).
- **Fête des voisins** en mai : annulée en raison de la situation sanitaire
- **Projets vacances 2020** : La majorité des séjours ont dû être annulés, seuls 3 séjours ont pu être maintenus : une personne accompagnée a pu partir en Corse pour 15 jours avec sa mère au mois de septembre 2020 (aide financière 500€ de l'APF) et un couple qui a pu partir 15 jours au mois d'août 2020 dans la Drôme.

- **Coordination de l'organisation à domicile pour 30 bénéficiaires de l'ARGO lors des travaux effectués par 13 Habitat** : malgré plusieurs retards (chantier à l'arrêt durant le 1<sup>er</sup> confinement), au cours de l'année 2020 ont pu être réalisés les travaux de ravalement de façade, d'étanchéité de la toiture et des balcons (les terrasses ont dû être entièrement vidées et les climatisations débranchées). L'organisation à domicile s'en est trouvée perturbée : nécessité d'anticiper le débarrasage des balcons, organisation du stock, débarrasage des encombrants, liens avec la métropole et les services d'aide à domicile, les travaux de dépose/repose des climatisations étant à la charge des locataires, une solution a été proposée avec un plombier pour les bénéficiaires qui le souhaitaient....

Le Président,



Alain SICARD.